L'Enseignement laïque au Japon.

Numéro d'inventaire : 1979.37251.28
Auteur(s) : J.-J. Geste
Type de document : article
Période de création : 1er quart 20e siècle
Date de création : 1904
Description : Article découpé dans un journal et en partie collé sur une feuille.
Mesures : hauteur : 492 mm ; largeur : 137 mm
Notes : Article du journal L'Aurore, datant du 24 février 1904, qui fait le point sur l'Enseignement laïque au Japon tout en ménageant quelque liens avec le contexte français.
Mots-clés : Conception et politiques éducatives
Enseignement à l'étranger (sauf anciennes colonies)
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1

Extrait de AURORE
Adresse : 142, Rue Montmartre, IIe Arrt
Date. 24 Février 1904
Signature :

L'Enseignement Laïque AU JAPON

Un officier japonais disait, il y a quelques années, à un consul français :

« Nous serons bientôt plus forts que vous à tous les points de vue, car nous ne prenons des civilisations avec lesquelles nous sommes en contact que la quintessence. En matière militaire, par exemple, nous avons pris ce qu'il y a de mieux chez vous et chez les autres : mes bottes sont autrichiennes, mon uniforme français, mon képi allemand. »

Il y a là quelque intrépide fatuité. Je ne conteste pas qu'en matière militaire, il ne soit facile de demander à diverses nations des objets différents. Un peuple tard venu à la civilisation réalise des économies considérables. Du premier coup il adopte les canons les plus perfectionnés, les torpilleurs nouveau modèle. L'expérience des nations européennes lui épargne d'inutiles tâtonnements, des ruineuses tentatives.

Au point de vue intellectuel et moral un tel bond est plus surprenant. Les idées se succèdent, les aspirations se remplacent, mais les unes s'appuient, s'édifient sur les autres et l'on peut toujours, à travers cette évolution plus ou moins régulière, retrouver dans le passé la préparation du présent, d'où sortira tout d'un coup l'âme japonaise adaptée à cette civilisation ultra-moderne.

Des missionnaires venus, les uns de France, les autres d'Angleterre, ont proposé aux Japonais d'adjoindre à la mélinite et aux croiseurs le protestantisme ou le catholicisme. Le succès fut médiocre. Le Japon n'a que faire de religions vieilles de plusieurs siècles. Il en possède une plus ancienne encore, le shintoïsme qu'il a, par un éclectisme plus ou moins heureux, combiné avec le bouddhisme. Le christianisme n'apparut pas sans doute aux Japonais comme la « quintessence » de la pensée contemporaine, car ils ne se gênèrent pas pour le discuter, le combattre et le railler. Ils ne témoignèrent pas à l'égard des missionnaires des sentiments d'intolérance, ils ne les persécutèrent pas, mais accueillirent leurs efforts avec une indifférence sceptique et une dédaigneuse pitié. En 1885, on comptait au Japon 28,000 catholiques et 12,000 protestants ; en 1895, 10,000 et 15,000. Depuis cette époque, les progrès n'ont pas été sensibles. Les Japonais se montrent d'autant plus sceptiques vis-à-vis des nouveautés qu'on leur offre que d'eux-mêmes ils abandonnent leurs vieilles croyances.

Les religions nationales s'éteignent. Les religions exotiques sont peu ou mal accueillies. Quelques Japonais se sont proposé très nettement et très hardiment d'instituer chez eux l'éducation en dehors de toute confession déterminée. Ils ont tout simplement résolu, non de chercher la « quintessence » moderne des religions, mais de séparer radicalement l'Église et l'Ecole, les églises et les écoles.

Le comte Kabayama, ministre de l'instruction publique, prenait, le 3 août 1899, cette mesure audacieuse :

« Comme il importe, déclara-t-il, que l'éducation générale reste indépendante de la religion, l'instruction religieuse ne doit pas être donnée et aucune cérémonie d'aucun culte n'aura lieu dans les écoles du gouvernement, les écoles publiques, les écoles dont les programmes sont réglés par la loi même en dehors du service régulier de l'instruction. »

C'était en quelques lignes, la laïcisation complète de l'enseignement public et privé. M. Combes et M. Buisson demandent en 1904 la suppression des écoles congréganistes. Ils ne sont que de pâles imitateurs. Le comte Kabayama les avait devancés dès 1899. Le voilà bien le péril jaune. Ce n'est pas sans crainte que je livre le fait aux patriotiques et libérales méditations du *Gaulois* et du *Temps*. Quelles conséquences ne vont-ils pas en tirer ?

La circulaire du comte Kabayama ne fit aucun plaisir, on le pense, aux missionnaires chrétiens, qui avaient fondé de nombreuses écoles. Avec plus de politesse que nos évêques français, ils exposèrent leur tristesse au ministre. Ils admettaient que le gouvernement eût le droit d'exiger une stricte neutralité de la part des établissements qui vivent des deniers publics. Mais de quel droit imposerait-il le même régime aux écoles soutenues par des subventions privées ? « Nous sommes persuadés, concluaient les pétitionnaires, que la religion est un élément essentiel de l'éducation. La circulaire ministérielle a un caractère général, mais, en fait, elle ne s'en prend qu'aux écoles chrétiennes, puisque dans les écoles publiques, aucune instruction religieuse n'est donnée et aucun service religieux n'est célébré... »

Le ministre ne se laissa pas émouvoir par ces protestations et ne se rendit pas au désir des missionnaires. Sa ferme réponse s'appuie sur des considérations si sérieuses qu'il vaut la peine de les reproduire.

« Je reconnais, écrit le comte Kabayama, la grande importance de l'éducation morale... Le Japon est à une période de transition. Peu à peu la nation s'adapte aux nouvelles conditions que lui fait un ordre de choses nouveau. Il en sera de même en matière de morale... »

Et le ministre ajoutait ces paroles que l'on croirait prononcées par quelque disciple français d'Edgar Quinet :

« La presse m'a représenté comme l'adversaire de la liberté religieuse. C'est une erreur. Ma conviction personnelle est que la religion a une place et une valeur dans la vie d'une nation. Mais il est nécessaire dans un système scolaire de